

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

● VOUS ET VOTRE FAMILLE													
NAISSANCE-ADOPTION	<p>190 € par enfant</p> <p>Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption</p>												
<p>CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (enfants de 3 à 18 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Garderie périscolaire Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement Activités de soutien scolaire 	<p>Montant annuel versé selon le quotient familial :</p> <table border="1"> <tr> <td>Jusqu'à 810</td> <td>120 €</td> <td>De 1010,01 à 1150</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>De 810,01 à 910</td> <td>100 €</td> <td>De 1150,01 à 1496</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>De 910,01 à 1010</td> <td>80 €</td> <td>Supérieur à 1496**</td> <td>30 €</td> </tr> </table> <p>Date limite : 31 janvier 2027</p>	Jusqu'à 810	120 €	De 1010,01 à 1150	60 €	De 810,01 à 910	100 €	De 1150,01 à 1496	50 €	De 910,01 à 1010	80 €	Supérieur à 1496**	30 €
Jusqu'à 810	120 €	De 1010,01 à 1150	60 €										
De 810,01 à 910	100 €	De 1150,01 à 1496	50 €										
De 910,01 à 1010	80 €	Supérieur à 1496**	30 €										
<p>ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans) Hébergement à partir du lycée 	<p>Année scolaire 2025-2026. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1496 maximum, et selon le niveau de scolarité</p> <p>Date limite : 31 juillet 2026</p>												
<p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'incapacité à partir de 50 % 	<p>Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1496**</p> <p>Date limite : 30 novembre 2026</p>												
<p>CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*</p>	<p>20 € par jour d'absence, 10 € par demi-journée (selon attestation AJPP de la CAF).</p> <p>Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale</p>												
<p>CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*</p>	<p>20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.</p> <p>Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale</p>												
<p>DÉCÈS</p> <ul style="list-style-type: none"> Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale 	<p>800 €</p> <p>Date limite : 6 mois après le décès</p>												
<p>AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*</p> <p><i>Demande établie par l'établissement</i></p>	<p>Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :</p> <table border="1"> <tr> <td>Jusqu'à 380</td> <td>46 %</td> <td>De 381 à 650</td> <td>45 %</td> <td>Supérieur à 650</td> <td>44 %</td> </tr> </table>	Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %						
Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %								
<p>AIDES EXCEPTIONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Aides remboursables ou non 	<p>Demande étudiée par une commission qui définit le type d'aide et le montant (aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)</p>												
<p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide remboursable Logement Locations et ventes CDC Habitat 	<p>Aide remboursable étudiée par une commission (8 000 € max. par agent)</p> <p>Offre de logements intermédiaires avec étude prioritaire des demandes : cdc-habitat.fr/cgos ou par téléphone au 09 70 40 25 04</p>												
<p>RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Plateforme d'informations et renseignements individuels 	<p>Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone au 02 38 799 787 du lundi au vendredi de 9h à 19h</p>												

● RETRAITE									
<p>DÉPART À LA RETRAITE</p> <p><i>Demande établie par l'établissement</i></p>	<p>Montant forfaitaire par année de service :</p> <table border="1"> <tr> <td>Indice jusqu'à 505</td> <td>60 €</td> <td>Indice supérieur à 765</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>Indice de 506 à 765</td> <td>55 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €	Indice de 506 à 765	55 €		
Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €						
Indice de 506 à 765	55 €								

crh.cgos.info Découvrez le Plan d'Épargne Retraite proposé par le C.G.O.S, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers.

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non joint au dossier C.G.O.S

● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (jusqu'à 20 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	370 €	De 1010,01 à 1150	200 €
De 810,01 à 910	310 €	De 1150,01 à 1496	150 €
De 910,01 à 1010	250 €	Supérieur à 1496**	80 €

Date limite : 31 janvier 2027

VACANCES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Séjour encadré par un éducateur spécialisé
- Taux d'incapacité à partir de 50 %
- Quel que soit l'âge de l'enfant
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	1000 €	Supérieur à 1150**	800 €
De 810,01 à 1150	900 €		

Date limite : 31 janvier 2027

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger)
- Frais de transports collectifs
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	300 €	De 1010,01 à 1150	150 €
De 810,01 à 910	250 €	De 1150,01 à 1496	100 €
De 910,01 à 1010	200 €	Supérieur à 1496**	50 €

Date limite : 31 janvier 2027

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne
- Achat d'ANCV connect ou classiques papier

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	50 % dans la limite de 210 €
De 810,01 à 910	45 % dans la limite de 190 €
De 910,01 à 1010	40 % dans la limite de 170 €
De 1010,01 à 1150	35 % dans la limite de 150 €
Supérieur à 1150**	30 % dans la limite de 130 €

Date limite : 31 octobre 2026

OFFRES DE VACANCES

- **Coups de cœur de votre région** • **Prix mini** • **Prix réduit**
 - **Libre Évasion avec ou sans participation**
- Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du **cgos.info**

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANTS (jusqu'à 20 ans)

Une seule prestation versée par année. Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	75 €	De 1150,01 à 1496	60 €
De 810,01 à 1150	65 €	Supérieur à 1496**	50 €

Date limite : 30 novembre 2026

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTES

- Montant minimum des frais : 20 € par demande

TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque
- Achat de titres papier ou e-titres

50 % de participation C.G.O.S

Commandes : 90 € (49,97 € à régler) ou 180 € (94,97 € à régler)
(frais de recommandé compris)

Dates limites : 30 novembre 2026 pour les commandes papier et 31 décembre 2026 pour les commandes en ligne

BILLETTERIE

• **Prix avec participation** • **Prix négociés** • **Prix CSE**

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES

AVANTAGES CONSO

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

SERVICES+

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du **cgos.info**

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non joint au dossier C.G.O.S